

LES AIDES POUR LES JEUNES

Tu as droit à de nombreuses aides pour te soutenir dans tous les domaines de ta vie.



Les aides au logement pour la résidence sont :

- * Pour les apprentis, les aides **d'ACTION LOGEMENT** comme **le Mobili-Jeune** (sous conditions).
- * Pour les résidents qui ont leur résidence principale à l'année, **l'Aide au Logement** de la **CAF (AL)**. (Un mail complémentaire vous sera envoyé en septembre.)

Les aides sont accordées par de nombreux partenaires, alors n'hésite pas à regarder toutes les aides. Attention chaque partenaire a ses propres critères de sélection.

Pense aussi à ta **branche professionnelle (IRP AUTO, BTP PRO, HCR hôtellerie et Restauration...)**, demande à ton CFA ou ton école aussi ! Il y a des référents pour cela.

Remarque : nous n'avons aucun moyen de les contacter, ni d'avoir accès à vos dossiers bénéficiaires, qui sont confidentiels. Tu dois contacter toi-même le partenaire qui gère l'aide pour toute question. Nous n'avons pas de possibilité d'intervenir sur ton dossier.

Toutes les demandes se font aujourd'hui par Internet. Tu devras créer ton compte à ton nom, avec tes ressources... avant de demander les aides. Ils utilisent souvent des menus déroulants, alors cherche les bonnes réponses avant de cliquer !

Pour te connecter, ils vérifient toujours ton identité en t'envoyant des messages de vérification par SMS et mails. Alors ATTENTION, il faut ton téléphone avec toi, une adresse mail officielle, un mot de passe à jour et sécurisé.... **QUE TU NE PERDS PAS - QUE TU NE CHANGES PAS !**

ET prépare-toi avant de démarrer ! Carte vitale, Carte d'identité ou Passeport, RIB, Contrat d'apprentissage avec SIRET et adresse de ton employeur, tes ressources de l'an dernier, celle de cette année, ta feuille de paie, tes quittances, les informations sur la résidence (voir page 1), ton calendrier de formation au CFA, ton bail de la résidence.... Il te faudra de nombreuses informations pour compléter ta demande.

Il faudra ensuite que tu te connectes régulièrement sur ton compte et que tu mettes à jour les informations. Vérifie que tout est OK dans tes ALERTES.

Tu vas devoir leur donner de nombreux documents. Attention, il vaut mieux fournir des scans officiels en PDF (pas de photos), bien lisibles, bien cadrés et toutes les pages recto-verso numérotées doivent être fournies, les documents doivent à jour et complets, sinon les demandes sont bloquées.

Voilà tu es prêt, bon Courage !

Infos utiles résidence pour les dossiers

2026 2027



NOM : Résidence du Campus
Adresse : 1 Avenue Benoit Frachon
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
Tel : 05/53/06/63/00 **Mail :** contact@campus-boulazac.fr

Type : Résidence Foyer (FJT - RHVS / Résidence Sociale)

Bailleur : Privé

SIRET : 13002354200017

Nom bailleur : (A sélectionner dans le menu déroulant) [GIP Campus de la Formation Professionnelle Dordogne](#)

Surface logement 21m 2 Nombre de pièce 1

Date à noter sur le contrat de séjour apprenti : 31/08/2026 au 09/07/2027

Les apprentis **ne peuvent pas** demander les APL de la CAF (malgré la simulation, cela bloque le dossier mobil-jeune)

Pour les mensuels (CAF)

Date à noter sur contrat de séjour mensuel 01/09/2026 (sauf si entrée avant) au 30/06/2027

Résidence agréée CAF et Conventionné APL

Logement Meublé / Logement décent / Studio équipé 21m2

COLOCATION (obligatoire) Nombre de colocataire : 2

Loyer 230,00 euros TTC / mois Charge 00 Loyer Total 460 euros pour les 2

(Mail à la rentrée avec envoi d'un Pas à Pas pour la demande APL de la CAF + attestation loyer fourni par la Résidence)

Note :

Les quittances sont fournies sur demande par mail à l'adresse **contact@campus-boulazac.fr** uniquement, le mois suivant de facturation (à terme échu).

Pour l'aide Mobili-Jeune, notez bien **qu'il ne peut être édité de quittance à 00 euros**, c'est-à-dire les mois où le résident ne vient pas.

Il faut absolument leur joindre, (1 seul document en PDF), le calendrier de formation avec les semaines de présence au CFA en couleur, avec le contrat de séjour fractionné (bail) ou le contrat d'apprentissage. Mettez-leur un mot explicatif.



Alternant

Un coup de pouce
pour vous loger ?



Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer

POUR QUI ?



Jeune de moins de 30 ans en alternance
dans une entreprise du secteur privé non agricole



Votre revenu ne dépasse pas 120% du SMIC⁽¹⁾

Voir le montant actualisé



POUR QUOI ?



Pour vous rapprocher de votre lieu
de formation (école) ou de votre lieu
de travail (entreprise) :

- Vous louez un logement,
à titre de résidence principale
ou
- Vous louez deux logements

» Ce logement est distant du précédent d'au moins
70 km. À défaut, vous justifiez d'un temps de trajet
supérieur à 40 min entre les deux adresses⁽²⁾

» Vous supportez une double charge de loyer

POUR QUEL MONTANT ?



L'AIDE MOBILI-JEUNE* prend en charge une partie
de votre loyer, jusqu'à 100 € par mois, déduction
faite de l'aide au logement.

Bénéficiez de cette aide pendant une année de
formation professionnelle, pour un montant maximal
de 1 100 € réparti sur 11 mois (renouvellement
possible⁽³⁾).

Votre logement :

- peut être situé dans le parc privé,
intermédiaire ou social.
- » • fait l'objet de la signature d'un bail,
d'une convention d'occupation en
foyer ou résidence sociale ou d'un
avenant à un bail de colocation.

COMMENT ?



1

Rendez-vous sur
mobilijeune.actionlogement.fr
pour vérifier votre éligibilité

2

Saisissez
votre demande en ligne
et déposez vos justificatifs

3

Recevez jusqu'à 100 €
par mois
après l'acceptation
de votre dossier

- Aide gratuite sous forme de subvention.
- La demande d'aide doit être effectuée, dans les 3 mois qui précèdent ou dans les 5 mois qui suivent, la date de début d'exécution du contrat d'alternance ou la date anniversaire du contrat.
- Maintien possible de l'aide, en cas de changement de logement et/ou changement d'entreprise ou de formation, et si les conditions d'éligibilité sont toujours réunies.
- Cumulable, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.

(1) Le salaire à prendre en compte est le salaire brut mensuel à l'embauche inscrit sur votre contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
(2) Le calcul de la distance ou du temps de transport doit être réalisé, sur la tranche horaire de 7h30 à 9h30 du lundi au vendredi, en véhicules motorisés et immatriculés ou transports en commun.
(3) Vous pouvez bénéficier de cette aide sur deux années de formation maximum, consécutives ou non, soit deux fois 11 mois.

Aide soumise à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyée sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE



Aides de la CAF



caf.fr

Allocataires

**LA CAF,
LE COUP DE POUCE
POUR TES
PREMIÈRES FOIS.**



VIE PERSONNELLE

📍 Actualité nationale

Des solutions pour les 16-25 ans



La Caf propose de nombreuses aides pour t'accompagner.

BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR PAYER TON LOYER ?

Si tu es étudiant ou jeune actif et que tu paies un loyer, tu peux demander une aide au logement auprès de la Caf. Cette aide peut vraiment faire baisser ton loyer.

QUELLES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

- Tu dois payer un loyer.
- Tu dois avoir des ressources faibles.
- Tu ne peux pas être lié au propriétaire (ni parent, ni grand-parent).
- Le logement doit être décent et respecter les normes de confort et de santé.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT ?

Il dépend de :

- La composition de ton foyer (seul, en couple, avec enfants...)
- Les caractéristiques du logement (loyer, type)
- Tes ressources

Important :

- Tu peux avoir une aide même si tu vis en résidence universitaire ou en colocation.
- Si tu es en couple avec ton/ta coloc, précise-le pour éviter les erreurs.
- Si tu fais tes études à l'étranger, tu ne peux pas demander cette aide.
- Si tu as des impayés de loyer, la Caf peut verser l'aide directement au propriétaire.

• LES •
APL

LE TIPS EN +

Attention, ton appartement doit faire au moins :

- 9 m² pour 1 personne seule
- 16 m² pour 2 personnes
- + 9 m² par personne supplémentaire
- ou 70 m² max pour le foyer

ASTUCE

Tu t'apprêtes à prendre ton premier appart ?

Lance une simulation : ça te permet de savoir combien tu pourrais toucher et d'adapter ton choix de logement.

caf.fr →

Pour + d'infos et faire ta demande :



TU VEUX COMPLÉTER TES REVENUS ?

Si tu as entre 18 et 25 ans et que tu travailles (salarié, apprenti, étudiant salarié), tu peux demander la prime d'activité auprès de la Caf. Cette aide est versée chaque mois et recalculée tous les trois mois pour s'adapter à ta situation.

**LA PRIME
D'ACTIVITÉ**

QUELLES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?

- Tu dois avoir au moins 18 ans.
- Tu dois travailler depuis au moins 3 mois.
- Tu dois habiter en France au moins 9 mois dans l'année.
- Tu dois avoir une activité professionnelle.
- Ton salaire mensuel net doit dépasser 1 117,26 € si tu es étudiant ou apprenti.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT ?

Il dépend de :

- La composition de ton foyer (seul, en couple, avec enfants...)
- L'ensemble des ressources du foyer (salaires, indemnités, pensions...)
- La prime d'activité est identique pendant trois mois, puis recalculée en fonction de tes ressources et de tout changement de situation.

Important :

- Tu ne peux pas en bénéficier si tu es étudiant sans activité ou stagiaire non rémunéré.
- Si tu bénéficies déjà d'une aide au logement, cela est pris en compte dans le calcul.
- Tu peux en bénéficier même si tu vis encore chez tes parents. Coche la case « je vis seul » dans la simulation ou la demande.
- Si tu as des impayés de loyer, la Caf peut verser l'aide directement au propriétaire.

caf.fr →

Pour + d'infos et faire ta demande :





LOGEMENT

GARANTIE VISALE

Un garant gratuit pour ton logement.
Trouver un logement sans garant, c'est possible !
Visale couvre ton loyer et rassure ton propriétaire.

Plus d'info



AIDE MOBILI-JEUNE

Aide au loyer pour les alternants.
Tu es en alternance ?
Cette aide peut réduire ton loyer jusqu'à 100 € par mois.

Plus d'info



SANTÉ & BIEN-ÊTRE

ASSOCIATION E-ENFANCE

Lutte contre le cyberharcèlement.
Tu n'es pas seul face au cyberharcèlement. Télécharge l'appli 3018 ou appelle le numéro vert pour signaler et faire supprimer des contenus nuisibles.

Plus d'info



SANTÉ PSY ÉTUDIANT

Consultations gratuites.
Ta santé mentale compte !
Profite de séances gratuites avec un psychologue.
Pour en savoir plus :

Plus d'info



EMPLOI & ENGAGEMENT

ASSOCIATION TROUVE TA VOIX

Développe ta prise de parole.
Exprime-toi avec confiance !
L'association t'aide à révéler ton potentiel et à préparer ton insertion pro.

Plus d'info



SERVICE CIVIQUE

Engage-toi dans une mission.
De 16 à 25 ans, sans diplôme, tu peux t'engager dans une mission d'intérêt général rémunérée.

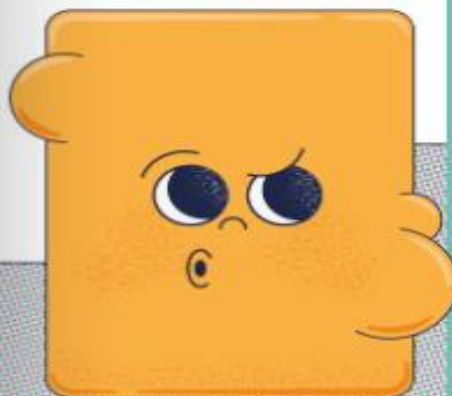
Plus d'info



ÇA PEUT ÊTRE UTILE



Besoin d'un coup de pouce, d'un conseil ou d'une aide pour avancer ?
Voici des dispositifs et associations qui peuvent t'aider dans ta vie quotidienne, tes projets ou tes démarches.



MISSION LOCALE

Accompagnement vers l'emploi.
Besoin d'aide pour ton projet pro ? La Mission locale t'accompagne.

Plus d'info



FINANCEMENT & AIDES

SIMULATEUR 1 JEUNE 1 SOLUTION

Découvre en 5 minutes toutes les aides auxquelles tu as droit.

Plus d'info



PASS CULTURE

300 € pour la culture.
À 18 ans, profite de 300 € pour concerts, livres, expos...

Plus d'info



PRÊT PERMIS À 1 € PAR JOUR

Un prêt à taux zéro pour financer ton permis, remboursable à 1 € par jour.

Plus d'info



AIDE DÉPART 18-25

Aide pour voyager.
Jusqu'à 250 € pour financer ton séjour en France ou en Europe.

Plus d'info



Sites à visiter.....



Si vous êtes apprenti, vous pouvez bénéficier d'aides diverses : bourses, aides pour le logement, le transport, les repas, la santé etc. Elles varient selon que vous avez entre 15 et 17 ans ou au moins 18 ans.

15-17 ans

18 ans et plus



- Allocation de rentrée scolaire
- Aides pour financer votre premier équipement
- Aide pour payer les frais de cantine
- Aides pour bénéficier d'un tarif réduit pour les transports en commun
- Aides pour passer le permis de conduire



Le Guide des Aides
de la Région Nouvelle-Aquitaine



Le simulateur Mes aides

Simulateur de droits mis à disposition des
moins de 30 ans. Évaluez vos droits en
moins de 5 minutes.


MINISTÈRE
DES SPORTS
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

jeunes.gouv.fr

